

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00100**

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 avril 2016

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de présents : 44  
Nombre de pouvoirs : 1  
Nombre de voix : 45

Délibération affichée le : 08 avril 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoir :**

M. Bernard LAGET

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Paul CELLE, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 08 avril 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160211-D20160010010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160408

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 AVRIL 2016**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2011-2016 - REQUALIFIER LE PARC ANCIEN INDIGNE ET DEGRADE (FICHE ACTION N°15) - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DE L'OPAH-RU DANS LE QUARTIER CHAPPE-FERDINAND (SAINT-ETIENNE)**

Le quartier Chappe-Ferdinand situé à Saint-Etienne comprend 1 800 logements et compte 2 900 habitants répartis sur une vingtaine d'hectares.

Par décision du Conseil de Communauté du 19 mars 2012, Saint-Etienne Métropole a validé le principe d'une intervention sur ce quartier par le biais d'une OPAH-RU et acté un montant de participation financière prévisionnelle de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 299 000 € sur la période 2012-2017.

Cette opération qui vise à améliorer le parc existant et à favoriser la création d'un habitat de qualité correspond à un des enjeux majeurs du Programme Local de l'Habitat 2011-2016 de Saint-Etienne Métropole.

Une convention d'OPAH-RU signée le 16 novembre 2012 pour la période 2012-2017 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) de Saint-Etienne, la Ville de Saint-Etienne, le Département de la Loire, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat définit les objectifs, les modalités d'intervention des différents partenaires et le cadre financier des participations.

Les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine définies dans la convention d'OPAH-RU prévoient un cofinancement des travaux réalisés par les propriétaires, les syndicats de copropriétaires sur les logements ou les parties communes suivant des conditions de ressources et de performance énergétique des logements.

Ces modalités d'intervention ont fait l'objet d'une révision approuvée en Conseil de Communauté du 10 mars 2015.

Les financements de Saint-Etienne Métropole font l'objet de programmations établies sur la durée de la convention d'OPAH-RU en fonction de l'avancement des opérations.

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets éligibles au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand. Le détail des opérations retenues est annexé au présent rapport.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève pour l'ensemble de ces projets à 17 250 €, pour un montant global de travaux de 163 399,40 € HT. Il est précisé que pour certains travaux, l'aide de Saint-Etienne Métropole peut être accordée au propriétaire occupant très modeste et au syndicat des copropriétaires.

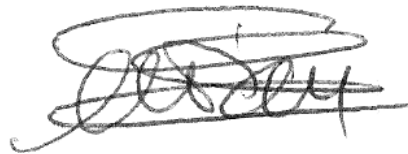
Les projets feront l'objet de conventions partenariales signées entre les propriétaires des biens et Saint-Etienne Métropole dans lesquelles seront précisées les modalités de versement des participations financières.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve les projets présentés au titre de l'OPAH-RU Chappe-Ferdinand,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 17 250 €.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions correspondantes.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU

## PROJETS PRESENTES AU TITRE DE L'OPAH-RU CHAPPE-FERDINAND

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil de Communauté du 19 mars 2012 et révisées en Conseil de Communauté du 10 mars 2015, sont proposés les projets suivants :

### AIDES A LA VALORISATION DES PARTIES COMMUNES

Nom du propriétaire	Adresse de l'opération	Etat de propriété	Nombre de logements / Nature des logements	Valorisation des parties communes	Prix de revient prévisionnel des travaux HT	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	Nature des travaux / Surface des logements / Nature et montant des loyers pratiqués
<b>Le syndicat des copropriétaires du 24 rue des Frères Chappe, représenté par le syndic CGIL Immo de France</b>	<b>24 rue des Frères Chappe SAINT-ETIENNE</b>	Copropriété	2 bâtiments de 7 logements répartis en 1 occupant, 2 locatifs et 4 vacants	Concernée pour la totalité des travaux	163 399,40 €	<b>15 000 €</b>	Réhabilitation complète des parties communes d'une copropriété composée de 4 copropriétaires dont l'EPASE : redistribution, travaux de démolition, maçonnerie, réfection de la charpente, façades, serrurerie, menuiseries, plâtrerie / peinture, carrelage et réseaux plomberie, gaz et électricité
<b>M. Mohamed EL ALLAM</b>	<b>24 rue des Frères Chappe SAINT-ETIENNE</b>	Copropriété	2 bâtiments de 7 logements répartis en 1 occupant, 2 locatifs et 4 vacants	Concernée pour la totalité des travaux	24 923,50 € (quote-part travaux)	<b>2 250 €</b>	
<b>TOTAL</b>			1 copropriété de 7 logements		163 399,40 €	<b>17 250 €</b>	

